

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO**

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie



**RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME TRIMESTRE 2019
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

Juillet 2019

SOMMAIRE

Pages

ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	6
1.1. Gestion des déclarations d'opérations suspectes	6
1.1.1. DOS reçues	6
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	7
1.1.3. Traitement des DOS	7
1.2. Echanges d'informations.....	8
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES	11
2.1. Coopération internationale.....	11
2.2. Autres activités.....	12
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	12
2.2.2. Autres actions et rencontres	14
2.2.3. Suivi des déclarations des transports transfrontaliers de devises et des déclarations des transactions en espèces.....	17
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	18
CONCLUSION.....	19
ANNEXES.....	20

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BC/FT	Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
ESAAMLG	Groupe Afrique de l'Est/Afrique Australe de lutte contre le blanchiment de capitaux
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FED	Fonds Européen de Développement
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
MENAFATF	Groupe d'Action Financière pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ONUDD	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
SFD	Système Financier Décentralisé
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. L'environnement socio-économique a été marqué au 2^{ème} trimestre 2019 par plusieurs évènements dont l'adoption de textes visant à renforcer le cadre juridique national de LBC/FT ainsi que l'organisation d'activités liées à la LBC/FT. Il s'agit notamment de :
 - l'adoption, en Conseil des ministres le 15 mai :
 - du projet de loi sur la sécurité intérieure qui est une loi ordinaire sur la sécurité nationale ayant pour objet de donner au pouvoir exécutif les instruments nécessaires pour faire face à des menaces sécuritaires nouvelles et durables, tout en assurant un équilibre proportionné entre la préservation des libertés publiques et individuelles et la sauvegarde de la sécurité publique et de l'ordre constitutionnel. Le garant de cet équilibre sera le juge judiciaire appelé à autoriser les mesures les plus attentatoires à la liberté individuelle sollicitées par l'administration dans le cadre de cette législation.
 - du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV). Ledit comité a pour mission principale d'œuvrer à éradiquer ou à réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent en donnant aux communautés de base les outils et le soutien dont elles ont besoin pour lutter contre ce fléau et de renforcer la coopération et la collaboration entre l'administration, les forces de défense et de sécurité pour une prévention et une lutte efficace. Il est composé de représentants des départements ministériels impliqués, des leaders d'opinion et de la société civile.
 - la tenue du forum consultatif sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise et les investissements financiers en Afrique de l'Ouest à travers la promotion de pratiques robustes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, organisé du 26 au 28 juin à Lomé par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) en collaboration avec la Société française Meridiam et les autorités togolaises. L'objectif principal du forum est de sensibiliser les autorités gouvernementales, les régulateurs, les superviseurs ainsi que les institutions financières et non financières sur la nécessité de renforcer la gouvernance d'entreprise et la conformité à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de faciliter les investissements.

- la poursuite de la campagne nationale de sensibilisation sur la corruption et les infractions assimilées lancée le 13 septembre 2018 par la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA). Les activités du trimestre ont été marquées notamment par l'organisation par la HAPLUCIA, le 25 avril, d'un atelier de sensibilisation à l'intention des ministères et organismes étatiques à caractère éducatif, social et humanitaire sous le thème « participation citoyenne à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ».

2. A l'interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :

- le traitement des DOS, dont le nombre s'est accru de quatre-vingt-sept (87) nouvelles déclarations ;
- la participation aux rencontres internationales relatives à la LBC/FT ;
- le renforcement de capacités du personnel de la Cellule.

3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois (03) parties comme suit :

- les activités principales ;
- la coopération internationale et les autres activités ;
- les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

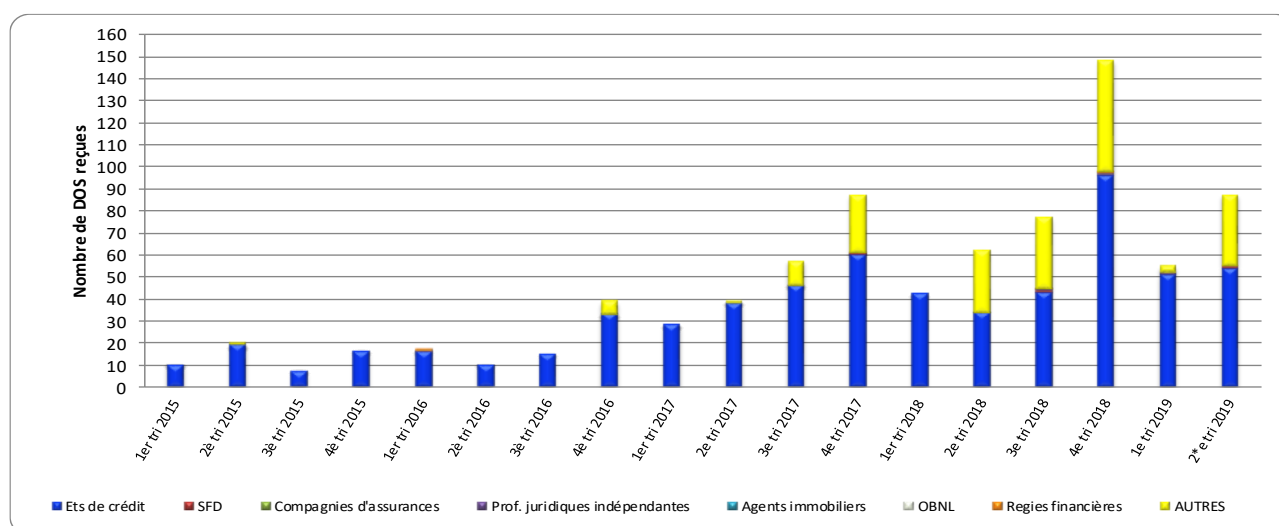
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

4. Le 2^{ème} trimestre de l'année 2019 a enregistré quatre-vingt-sept (87) opérations suspectes déclarées à la CENTIF, portant le nombre total de déclarations de l'année à cent quarante-deux (142). Les DOS du trimestre sont en hausse de 58% et 40% respectivement par rapport aux cinquante-cinq (55)¹ DOS du trimestre précédent et aux soixante-deux (62) DOS du second trimestre de l'année antérieure. Cette augmentation est induite par l'importance du nombre de DOS portant sur les transferts de fonds reçus sans motif économique réel. En comparaison aux cent quatre (104) DOS enregistrées au titre des deux premiers trimestres de l'année précédente, le nombre de DOS de l'année sous revue, au 30 juin, est en augmentation de 37%.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre de 2015 à 2019



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. Cinquante-quatre (54) de ces déclarations, soit 62%, proviennent du système bancaire qui demeure la principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo, avec un nombre de banques déclarantes qui s'établit à huit (08) contre sept (7) au trimestre précédent et cinq (05) à la même période de l'année 2018. Les trente-trois (33) autres DOS proviennent de deux (2) entités de la catégorie des autres institutions financières.
6. Le montant total des sommes en cause pour les déclarations reçues se chiffre à 4,9 milliards² contre 1,7 milliard³ le trimestre précédent et 14,2 milliards au second trimestre de 2018. Sur le total des DOS, le cumul des neuf (9) valeurs les plus élevées

¹ Le nombre de DOS reçu au cours du premier trimestre a été actualisée.

² Tous les montants indiqués dans le rapport sont exprimés en franc CFA.

³ Le montant des DOS du premier trimestre a été actualisé

(supérieures ou égales à 50 millions), correspond à 4,4 milliards, soit 90,3% du total comprenant une DOS d'une valeur de 3,5 milliards.

1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

7. Les déclarations de soupçon enregistrées au 2^{ème} trimestre 2019 révèlent :
 - 16 cas de BC relatifs à l'escroquerie et à la fraude ;
 - 2 cas de faux et usage de faux ;
 - 1 cas de faux monnayage ;
 - 66 cas de BC dont la justification des transactions reste à clarifier,
 - 2 cas de financement du terrorisme.
8. Les cas d'escroquerie et de fraude portent sur des réceptions et émissions de transferts de fonds au moyens de manœuvres frauduleuses pour un montant total de 172,9 millions.
9. Les cas de faux et usage de faux sont relatifs à la production de faux documents, notamment de faux relevés et attestations bancaires par des demandeurs de visas étrangers. Aucune valeur n'a été déclarée pour ces DOS.
10. Le cas de faux monnayage se rapporte à une tentative de change de deux (2) faux billets de 100 USD au guichet d'une banque.
11. Les déclarations relatives au financement du terrorisme se réfèrent à des fonds de 3,5 milliards reçus par des ONG nationales en provenance d'ONG étrangères soupçonnées d'être des organisations de financement du terrorisme.
12. Les DOS dont la justification des transactions reste à clarifier correspondent à la somme de 1,2 milliard et concernent notamment :
 - d'importants versements et/ou retraits en espèces inadaptés au profil des clients ;
 - des réceptions de transferts classiques ou électroniques de fonds, sans lien apparent entre les bénéficiaires et les expéditeurs ou sans motif économique réel.
13. Les investigations sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3. Traitement des DOS (annexe 3)

14. Conformément à la législation en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF doivent faire l'objet d'analyse sur la licéité ou non de l'activité des personnes soupçonnées ainsi que sur l'origine des fonds mis en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. En cas de confirmation de soupçon, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour instruction.
15. Les DOS reçues au cours du 2^{ème} trimestre 2019 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule, à l'exception de trois (3) qui ont fait l'objet d'un rapport transmis à la justice.
16. Durant le trimestre sous revue, la commission d'analyse des DOS a tenu deux (2) séances de travail qui ont conduit à la transmission :

- à la CENTIF du Benin : de neuf (9) notes de renseignement portant sur 13 DOS dont deux (2) de 2016, dix (10) de 2017 et une (1) de 2018, dans le cadre du partage spontané d'informations financières. L'infraction de base retenue dans tous ces rapports est l'escroquerie par internet (cyber escroquerie) et le montant total en jeu est de 19,3 millions ;
- au Procureur de la République : d'un (1) rapport d'enquête portant sur 4 DOS dont une (1) de 2018 et trois (3) de 2019, pour un montant de 451,6 millions. Les infractions sous-jacentes retenues sont : atteinte aux systèmes d'information, escroquerie et recel. La transmission dudit rapport au Procureur de la République marque le point de départ de procédures judiciaires qui devraient aboutir à des condamnations.
- à l'administration fiscale : d'un (1) rapport portant sur 4 DOS de 2018. L'infraction sous-jacente retenue est la fraude fiscale, pour un montant total de 37,0 milliards.

1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

17. Le traitement des déclarations par la CENTIF requiert des informations de tous ordres au plan national et certaines fois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
18. Ainsi, au plan national, la CENTIF-Togo a effectué sur la période sous revue, 462 demandes d'information dont 424 adressées à des organismes financiers et 38 à l'administration publique. En retour, elle a enregistré 453 réponses, dont 354 se rapportent aux demandes du trimestre, situant le taux de réponse à 77%. 337 réponses des organismes financiers sont relatives à des demandes du trimestre sous revue et les 92 autres se rapportent aux demandes du trimestre précédent. Quant à l'administration publique, elle a transmis 24 réponses dont 17 se réfèrent aux demandes du trimestre sous revue et 7 à celles du trimestre précédent. Dans le sens inverse, la Cellule a reçu 2 demandes d'informations des Services d'enquête de l'Administration pour lesquelles les recherches sont en cours.
19. A fin juin 2019, les demandes d'information de la Cellule au titre de l'année, sur le plan national, se situent à 884 et les réponses y relatives représentent 70% en s'établissant à 623. S'agissant des demandes nationales reçues par la Cellule à fin juin, elles s'établissent à 2 et n'ont pas encore fait l'objet de réponse.
20. Les statistiques relatives aux échanges entre les acteurs nationaux, compilées au tableau suivant, dénotent d'une bonne collaboration.

Tableau 1- Point sur les échanges d'informations nationales du 2^{ème} trimestre 2019 et à fin juin 2019

Destinataires	Requêtes envoyées								Requêtes reçues											
	2ème trimestre				Afin juin				2ème trimestre				Afin juin							
	Demande	Réponse				Demande	Réponse				Demande	Réponse				Demande	Réponse			
		Relatif		Total			Relatif		Total			Relatif		Total			Relatif		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux		Nombre	Taux	Nombre	Taux		Nombre	Taux	Nombre	Taux		Nombre	Taux			
Administration	38	17	45%	24	63%	53	22	42%	2	0	0%	0	0%	2	0	0%				
EPNFD	0	0	-	0	-	0	0	-	0	-	0	-	0	0	0	-				
Organismes financiers	424	337	79%	429	101%	831	601	72%	0	-	0	-	0	0	-					
Total	462	354	77%	453	98%	884	623	70%	2	0%	0	0%	2	0	0%					

Source : CENTIF-TG

21. Par ailleurs, afin d'attirer l'attention de l'autorité de supervision sur le nombre et la fréquence des DOS transmises par les banques, la Cellule a communiqué la situation annuelle des DOS desdites entités à la BCEAO, le 16 avril 2019.
22. Sur le plan international, au cours de la période sous revue, la CENTIF a adressé deux (02) requêtes respectivement à ses partenaires des USA et de l'Australie et a reçu deux (2) réponses, dont chacune de ses homologues du Royaume Uni et de l'Egypte, pour des demandes introduites respectivement au trimestre précédent et au dernier trimestre de l'année 2018.
23. A fin juin, quatre (4) demandes d'information ont été adressées par la Cellule à ses homologues durant l'année et les recherches y relatives sont en cours.
24. Dans le sens inverse, la Cellule a reçu six (06) requêtes, respectivement des CRF du Bénin (01), du Burkina-Faso (01), d'Israël (01), du Mali (01), du Niger (01) et de la Nouvelle Zélande (01) et a répondu aux trois dernières. Elle a également adressé une réponse à la CRF du Burkina-Faso pour une demande reçue au dernier trimestre de l'année précédente. A fin juin, six (6) demandes d'information ont été reçues par la Cellule durant l'année et trois (3) ont été répondues.

Tableau 2- Point sur les échanges d'information à l'international du 2^{ème} trimestre 2019 et à fin juin 2019

Requêtes	2ème trimestre						Situation des demandes de l'année au 30 juin		
	Demande	Réponse				Demande	Réponse		
		Relatif		Total			Nombre	Taux	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux				
- du Togo aux autres CRF	2	0	0%	2	100%	4	0	0%	
- des autres CRF au Togo	6	3	50%	4	200%	6	3	50%	

Source : CENTIF-TG

25. Il convient de souligner également que dans le cadre de la coopération internationale, la CENTIF-Togo partage des informations spontanées avec ses homologues. Au cours de la période sous revue, elle a reçu une information de son homologue de l'Allemagne à laquelle elle a donné une suite.

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

26. Durant ce 2^{ème} trimestre 2019, la coopération internationale a été marquée notamment par la participation aux plénières du GAFI et du GIABA et à d'autres réunions internationales sur la LBC/FT. L'économie de ces travaux se présente comme suit.
27. Du 16 au 21 juin, le président de la CENTIF a participé à la Plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI), en Floride aux USA. Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté notamment sur les initiatives stratégiques majeures prises récemment par le GAFI relatives entre autres à l'atténuation des risques liés aux actifs virtuels, à l'évaluation de la mise en œuvre effective des mesures de LBC / FT, aux actions actuelles de cette institution pour lutter contre le financement du terrorisme et ses efforts pour renforcer ses normes en matière de lutte contre le financement de la prolifération. Cette session a également été consacrée à l'adoption des rapports d'évaluation mutuelle et des rapports de suivi de certains pays.
28. Du 12 au 17 mai, le Président a conduit une délégation de la CENTIF, du CIMSA ainsi que des ministères en charge de la LBC/FT, à la 31^{ème} plénière de la commission technique du GIABA tenue à Conakry (Guinée). Les discussions ont porté sur (i) le rapport et l'adoption des activités du Directeur Général du GIABA, (ii) les rapports des coprésidents du groupe de travail sur l'évaluation et la conformité (GEC). Six pays ont présenté leur rapport de suivi dont trois pour le 2^{ème} tour d'évaluation mutuelle et trois pour le premier tour. La plénière a encouragé ces pays à poursuivre leurs efforts en vue du renforcement de leur dispositif de LBC/FT et de leur conformité aux standards internationaux. Outre ces rencontres, le Président et le Directeur du renseignement financier et de la stratégie de la CENTIF ont pris part à l'assemblée générale du RECEN-UEMOA, à la réunion du comité technique interministériel et à la 14^{ème} réunion des CRF des pays membres de la CEDEAO.
29. Du 23 au 24 avril, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie a pris part à Saly (Sénégal) à la réunion du cercle des CRF francophones. Les discussions ont porté sur la lutte contre la corruption et l'activité déclarative des EPNFD pour une amélioration du niveau d'adhésion et de la qualité des déclarations, la thématique du partenariat public-privé abordée à la plénière du groupe Egmont à Sydney, et enfin, la réflexion sur les priorités des CRF francophones au sein du groupe Egmont. Outre ces discussions, la CENTIF a présenté une communication sur l'expérience du Togo en matière de coopération avec les acteurs publics nationaux, plus précisément les corps de contrôle.
30. Du 16 au 17 mai, le chef bureau des affaires administratives financières et comptables et le chargé de protocole ont participé à Douchanbé (Tadjikistan) à une conférence de haut niveau sur la coopération régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme, le trafic illicite de la drogue et le crime. Cette rencontre a vu la participation des pays de l'Asie ainsi que certains pays africains

comme la Côte d'Ivoire, le Nigeria, l'Algérie et le Togo. Les discussions ont notamment porté sur la lutte contre les flux financiers illicites qui constitue un défi majeur à relever pour tous les pays.

31. S'agissant des accords de coopération, aucun n'a été signé durant le trimestre sous revue. Cependant, les discussions se poursuivent avec les homologues du Cameroun, de la Centrafrique, de la Corée du Sud, du Qatar, de l'Arabie Saoudite, du Pakistan, des Emirats Arabe Unis et du Taïwan en vue d'étendre le réseau des partenaires du Togo pour une consolidation réciproque de la LBC/FT. A fin juin 2019 le nombre d'accords conclus se situe à dix-neuf (19) comme au trimestre précédent.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

32. Les actions de formation et de sensibilisation du trimestre sous revue ont porté sur la poursuite des activités de sensibilisation des acteurs nationaux sur la LBC/FT et sur le renforcement des capacités du personnel de la Cellule. Ces actions sont retracées ci-dessous.

2.2.1.1. Actions de sensibilisation

33. Les 22, 24 et 31 mai ainsi que le 19 juin, la CENTIF a organisé, en collaboration respectivement, avec la chambre nationale des notaires, la chambre nationale des huissiers de justice, l'ordre national des experts comptables et comptables agréés ainsi que la chambre nationale des commissaires-priseurs, des séances de sensibilisation à l'intention de leurs membres. Ces séances, qui ont réuni une soixantaine de participants, font suite aux conclusions des rapports sectoriels de l'ENR et visent à partager avec lesdits acteurs, les principaux risques de BC/FT identifiés pour leur secteur et à leur rappeler les actions idoines à mettre en œuvre en vue de leur mitigation. Ces sessions ont été l'occasion de renforcer les capacités des participants sur les notions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, le cadre juridique et institutionnel de LBC/FT, leurs obligations préventives et déclaratives en matière de LBC/FT ainsi que les principales obligations et rôle de leurs autorités d'autorégulation, au regard de la nouvelle loi uniforme sur la LBC/FT, en vigueur depuis le 04 mai 2018.

2.2.1.2. Renforcement de capacités du personnel

34. Du 01 au 03 avril, le secrétaire général a pris part à l'atelier sur la mise en œuvre efficace des exigences de LBC/FT, organisé conjointement par le GIABA et le GAFI à Dakar (Sénégal). Cette rencontre a été consacrée à une revue des 40 recommandations du GAFI, aux critères d'évaluation de la conformité technique et aux résultats immédiats de l'évaluation de l'efficacité. La situation de conformité de certains pays et les défis courants de la mise en œuvre des recommandations et de l'atteinte des résultats immédiats, suite aux récentes évaluations mutuelles, ont également été présentés.

35. Du 06 au 10 mai, le Chef bureau des informaticiens a pris part au Centre Régional de Formation (RTC) à Accra à la 1^{ère} phase de formation en analyse et enquête en matière de lutte contre la cybercriminalité. Organisé par le Bureau Fédéral d'Investigation (FBI), l'atelier visait à renforcer les capacités des participants sur les méthodes et techniques d'enquête portant sur les sites internet du «Dark web».
36. Du 20 au 24 mai, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie, le Directeur des enquêtes économiques et financières et le Chef bureau des analystes ont pris part au Centre Régional de Formation (RTC) à Accra, à l'atelier de formation sur la confiscation des biens et le blanchiment d'argent. L'objectif de l'atelier était d'enseigner les techniques de base en matière d'identification, de l'évaluation, du suivi, de la saisie et de la confiscation des avoirs directs et indirects issus des activités criminelles en général et du trafic des drogues en particulier, ainsi qu'à partager les expériences entre les différentes délégations.
37. Du 10 au 12 juin, le Secrétaire Général de la Cellule a participé à Dakar (Sénégal) à la réunion régionale conjointe secteur public/privé sur les questions émergentes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, qui a réuni des responsables de haut niveau chargés de la conformité de LBC/FT dans les institutions financières et les EPNFD ainsi que les autorités de contrôle/régulation. Les discussions ont porté sur un large éventail de sujets notamment, les implications des 40 Recommandations révisées du GAFI à l'intention des entités déclarantes et des autorités de supervision, l'Évaluation des risques de BC/FT et l'application d'une approche fondée sur les risques, la blockchain et les actifs virtuels (crypto-monnaie), la surveillance des transactions et la gestion des alertes, la mise en œuvre d'un dispositif efficace de déclaration des opérations suspectes, les relations avec les correspondants bancaires, le devoir raisonnable de vigilance envers la clientèle et les sanctions pour non-conformité.
38. Du 10 au 14 juin, le Chef bureau des informaticiens, a pris part au Centre Régional de Formation (RTC) à Accra à la 2^{ème} phase de formation en analyse et enquête en matière de lutte contre la cybercriminalité. Les échanges de cette formation ont permis aux participants de renforcer leur capacité sur les techniques d'analyse criminalistique des téléphones portables, plus spécifiquement l'extraction logique et physique des données.
39. Du 26 au 28 juin, le Président, le Secrétaire Général, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie ainsi que le chargé de protocole de la Cellule ont pris part au forum consultatif sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise et les investissements financiers en Afrique de l'Ouest à travers la promotion de pratiques robustes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, organisé à Lomé par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) en collaboration avec la Société française Meridiam et les autorités togolaises. L'objectif principal du forum est de sensibiliser les autorités gouvernementales, les régulateurs, les superviseurs ainsi que les institutions financières et non financières sur la nécessité de renforcer la gouvernance d'entreprise et la conformité à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de faciliter les investissements.

2.2.2. Autres actions et rencontres

40. Au cours de la période sous revue, la CENTIF s'est également consacrée aux travaux du processus d'évaluation nationale des risques (ENR) et a participé à des rencontres portant sur la LBC/FT et sur d'autres sujets d'intérêt national, dans le cadre de la coopération nationale.

2.2.2.1. Poursuite des travaux de l'ENR

41. Au cours du trimestre sous revue, le Comité de coordination a continué la rédaction du projet de rapport général de l'ENR et a transmis un avant-projet à la banque mondiale.

42. Le 07 juin, la CENTIF a organisé dans ses locaux, une réunion avec d'une part, les acteurs de téléphonie mobile Floop et d'autre part, ceux de T-Money, constitués des banques et de leurs opérateurs techniques. L'objectif de ces rencontres, qui s'inscrivent dans le cadre des conclusions des travaux de l'ENR, est d'affiner la compréhension du fonctionnement de ces produits d'inclusion financière ainsi que des risques de BC/FT y relatifs afin d'identifier les actions de mitigation appropriées à mettre en œuvre. Lors de ces rencontres, il a été notamment rappelé aux banques leurs responsabilités de LBC/FT prévues notamment par l'Instruction n°008-05-2015 régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en particulier les obligations d'identification de la clientèle, de vigilance et de déclaration d'opérations suspectes.

43. En outre, comme souligné dans la partie relative aux actions de sensibilisation, la CENTIF a organisé des rencontres avec les EPNFD, en l'occurrence les experts comptables et comptables agréés, les notaires et huissiers de justice ainsi que les commissaires-priseurs, en présence de leurs autorités d'autorégulation respectives, au regard des risques élevés de BC/FT identifiés en rapport avec leurs activités, afin de les sensibiliser sur les actions idoines qu'ils doivent mettre en œuvre pour leur atténuation.

2.2.2.1. Activités visant à conformer le cadre juridique national

44. Durant le trimestre sous revue, la Cellule a poursuivi son plaidoyer en vue de l'adoption par le gouvernement des projets de textes d'application de la loi uniforme relative à la LBC/FT ci-après.

- Projet d'arrêté interministériel portant attribution, composition et fonctionnement de la commission consultative sur les mesures de gel administratif.
- Projet d'arrêté interministériel relatif à la coordination et aux échanges d'informations et de renseignements entre les services d'enquête et de poursuite en matière de LBC/FT.
- Projet d'arrêté fixant le modèle de déclaration de soupçon et le modèle de déclaration de transactions en espèces.
- Projet d'arrêté portant application des mesures relatives à l'obligation de déclaration ou de communication des transports physiques transfrontaliers d'espèces et

instruments négociables au porteur.

45. Suite à la saisine du Ministre chargé des Finances, par note du 28 mars 2019 de la Cellule pour rappeler à son attention, la nécessité de rendre opérationnel le Comité national de coordination des activités de LBC/FT (CONAC), le Ministre a transmis aux différentes institutions concernées, les lettres de nomination soumises à sa signature. La désignation des membres dudit Comité, actuellement en cours, est centralisée et suivie par la CENTIF en vue de la soumission d'un projet d'arrêté au Ministre dès la réception des dernières nominations.
46. Le 10 avril, le Président et le Directeur des affaires juridiques et de la coopération internationale ont eu une rencontre avec le garde des sceaux, ministre de la justice. Les points de discussions ont essentiellement porté sur les textes de création de l'agence judiciaire de l'Etat ainsi que les rapports de la CENTIF transmis à la justice.

2.2.2.2. Coopération nationale

47. Le 05 avril, la CENTIF a organisé et présidé une réunion du CIMSA chargé du suivi des activités de LBC/FT au plan national. Les discussions de cette rencontre ont porté entre autres sur le plan d'actions du Comité au titre de l'année 2019, le déroulement du processus de l'ENR, le second cycle d'évaluation mutuelle du dispositif national prévu pour l'année 2020 et l'évaluation de la précédente séance de sensibilisation organisé par le Comité.
48. Du 8 au 10 mai, deux analystes ont participé à l'atelier d'actualisation et de validation de la matrice unifiée des réformes dans les différents départements ministériels et institutions de l'Etat pour la période 2019-2021 et des plans de travail et budget annuel (PTBA) 2019 des réformes, organisé à Lomé. Cette rencontre avait pour objectif de faire le point des réalisations des réformes des départements ministériels au cours de l'année écoulée en vue de proposer de nouvelles pour les années 2019-2021 et d'élaborer des plans de travail et budget annuel 2019 desdites réformes.
49. Le 21 mai, dans le cadre du renforcement de la coopération avec les assujettis, la Cellule a organisé une rencontre avec les responsables de conformité des banques et établissements financiers ainsi que de l'Administration des Services Postaux. Les discussions ont porté notamment sur la qualité et la fréquence des déclarations d'opérations suspectes, la mise en œuvre de l'Instruction n°010-09-2017 fixant le seuil pour la déclaration des transactions en espèces auprès de la CENTIF, les principales conclusions des travaux du groupe chargé de l'analyse de la vulnérabilité du secteur bancaire dans le cadre de l'ENR et les travaux de l'association des responsables de conformité des banques (ARCOBEF) au titre de l'année 2018 ainsi que ses perspectives pour l'année 2019.
50. Les 23 et 24 mai, une délégation du projet « Organised Crime : West African Response to Money Laundering and the Financing of Terrorism (OCWAR-M) » a rencontré dans les locaux de la Cellule, les différents acteurs de la LBC/FT, notamment la CENTIF, les membres du CIMSA ainsi que les autres acteurs impliqués dans le processus d'ENR.

L'objectif de ces rencontres était de recueillir les difficultés et besoins de renforcement de capacité et d'achat de logiciel en matière de LBC/FT.

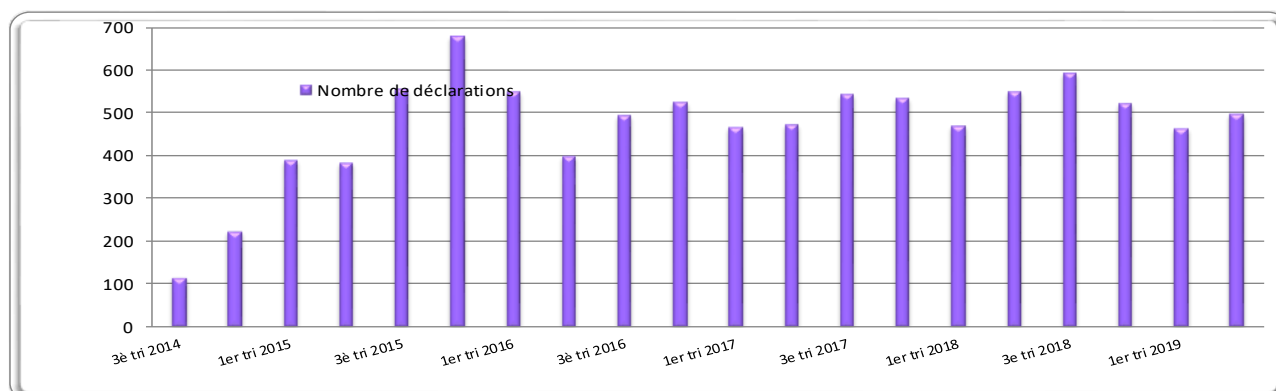
51. Le 31 mai, le Secrétaire Général, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie ainsi qu'un analyste de la Cellule ont pris part, en tant qu'observateurs, à l'assemblée générale de l'Association des Responsables de Conformité des Banques et Etablissement Financiers (ARCOBEF) du Togo. Cette rencontre a été marquée notamment par la présentation du rapport d'activités de ladite association au titre de l'année 2018, la modification de certains articles de ses statuts et règlement intérieur ainsi que le renouvellement du mandat de son bureau exécutif.
52. Le 27 juin, le Président de la Cellule a reçu le Directeur National de la BCEAO en audience dans les locaux de la CENTIF, dans le cadre d'une visite de courtoisie. Ayant apprécié la bonne et fructueuse coopération existante entre leurs institutions, ils ont échangé entre autres sur le partage d'informations relatives à la supervision bancaire par la BCEAO avec la CENTIF ainsi que le renforcement de la collaboration entre la CENTIF et les banques, en particulier leurs Directeurs Généraux.
53. Le 27 juin, le Directeur des enquêtes économiques et financières a participé à la cérémonie officielle d'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Togo (APSFD-Togo), placée sous le thème de « Bureau d'Information sur le Crédit (BIC), gage du crédit sécurisé et de l'inclusion financière ». Ladite Assemblée Générale était consacrée notamment, à l'élection de son Conseil d'Administration et de son Comité d'Ethique et de Déontologie ainsi qu'à la nomination de son Commissaire aux comptes.
54. Durant ce 2^{ème} trimestre, outre les activités sus-évoquées, la Cellule a procédé à l'analyse des statistiques sur les sorties de devises. En dépit des efforts fournis pour disposer des données sur les sorties de devises effectuées par tous les postes-frontières du pays, seules celles enregistrées à la frontière aérienne sont disponibles à ce jour et sont retracées ci-après.

2.2.3. SUIVI DES DECLARATIONS DES TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS DE DEVICES ET DES DECLARATIONS DES TRANSACTIONS EN ESPECES

55. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le 2^{ème} trimestre 2019 révèle que :
 - 498 déclarations de sorties de devises ont été enregistrées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) contre 464 le trimestre précédent et 548 à la même période de l'année 2018 ;
 - les montants déclarés à destination des pays hors UEMOA, d'un total de 32,2 milliards, ont légèrement diminué par rapport aux 35,1 milliards enregistrés au trimestre précédent. Comparées à la même période de l'année 2018 où elles se chiffraient à 53,2 milliards, ces sorties de fonds en espèces ont été réduites de 39%. Durant le trimestre sous revue, la Chine, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis sont les

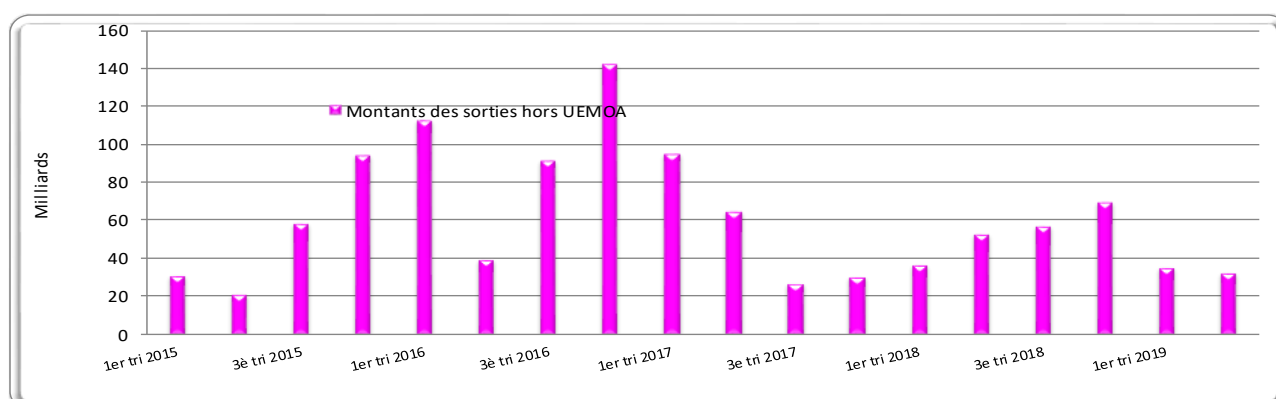
principales destinations des devises enregistrées, respectivement pour 15,6 milliards, 6,7 milliards et 5,1 milliards. Ces sorties sont constituées en majorité de dollars US.

Graphique 2- Evolution du nombre de déclarations de sorties de fonds par trimestre



Sources : OTR, CENTIF-TG

Graphique 3- Evolution du montant de sorties de fonds hors UEMOA par trimestre



Sources : OTR, CENTIF-TG

56. L'importance des sorties de billets étrangers, dans un contexte marqué par l'absence d'une application rigoureuse de la réglementation des changes, continue de susciter des inquiétudes au regard des risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mouvements transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur.
57. Il importe que des mesures vigoureuses soient prises, notamment par les services douaniers, en vue du respect des dispositions relatives à la sortie des devises par les voyageurs, prévues entre autres par le Règlement n°09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.
58. S'agissant des déclarations des transactions en espèces, en application des dispositions de l'Instruction n°010-09-2017 fixant le seuil pour les déclarations des transactions en espèces, la CENTIF a commencé à enregistrer les déclarations des assujettis depuis mars 2018. Durant ce trimestre, dix (10) banques et deux (02) SFD ont déclaré 7.453 transactions en espèces dont le montant des opérations uniques ou des opérations qui apparaissent liées est supérieur à quinze (15) millions de francs CFA.

DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

59. Plusieurs difficultés, résumées dans le tableau ci-dessous, entravent le bon fonctionnement de la CENTIF-Togo. Bien que les insuffisances majeures du cadre juridique aient été corrigées, l'adoption de certains projets de textes d'application de la loi uniforme relative à la LBC/FT permettra de le renforcer. En particulier, le projet d'arrêté portant attribution, composition et fonctionnement de la Commission consultative sur les mesures de gel administratif permettra d'assurer la mise en œuvre effective des résolutions 1276 et 1373 du CSNU. De même, la nomination par arrêté, des membres du CONAC, constitue une urgence en vue du démarrage effectif des activités dudit Comité qui devra également être doté en ressources financières suffisantes.

Tableau 3 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif de LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter les autres projets de textes d'application de la loi uniforme • Finaliser le rapport d'évaluation nationale des risques et élaborer la stratégie nationale de LBC/FT
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs nationaux impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information avec les autorités de poursuite et de répression • Vulgariser davantage les textes • Intensifier la formation des acteurs et sensibiliser le grand public • Renforcer les cadres de discussion périodiques avec les différents acteurs
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les subventions de la CENTIF • Doter le CONAC en ressources financières suffisantes • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 73 de la loi uniforme
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la formation du personnel existant • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la Cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (matériel informatique)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser le matériel informatique et crypter les données

CONCLUSION

60. En définitive, ce 2^{ème} trimestre de l'année 2019 a été essentiellement marqué par une évolution positive de l'activité déclarative des assujettis ainsi que la poursuite des actions de sensibilisation et des travaux de l'ENR.
61. L'activité déclarative du trimestre, en hausse de 58% par rapport au trimestre précédent, témoigne notamment de l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de vigilance par les assujettis. Cependant, la faiblesse de la diversité des déclarants traduirait le défaut d'appropriation du dispositif de LBC/FT par les assujettis, en particulier ceux non bancaires et souligne la nécessité de poursuivre leur sensibilisation sur leurs obligations. De même, durant le trimestre sous revue, l'exploitation des DOS a abouti à la transmission de deux (2) rapports, respectivement à la justice et à l'Administration fiscale, afin que des poursuites soient engagées à l'encontre des personnes suspectées.
62. Les actions de sensibilisation entreprises par la CENTIF au cours du trimestre, ont été principalement dirigées à l'endroit des EPNFD en raison des résultats sectoriels de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qui font ressortir d'importants risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour ce secteur. D'autres actions sont également prévues à l'endroit de ce secteur, notamment la mise à jour des lignes directrices de LBC/FT.
63. La poursuite des travaux de l'ENR au cours du trimestre a permis de produire et de transmettre un avant-projet de rapport général à la banque mondiale par l'équipe de coordination. Des travaux complémentaires sont en cours pour la finalisation du projet de rapport. Les actions de dissémination des résultats sectoriels de l'ENR ont également été poursuivies avec l'organisation des rencontres avec certaines sous-catégories des EPNFD.



Fait à Lomé, le

Le Président de la CENTIF-Togo

Tchaa Bignossi AQUITEME

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	54	4 852 694 422
Systèmes financiers décentralisés	1	0
Compagnies d'assurance	0	-
Professions juridiques indépendantes	0	-
Agents immobiliers	0	-
Organisation non gouvernementale	0	-
Regies financières	0	-
Autres	32	57 287 203
Total	87	4 909 981 625

Source : CENTIF-Togo

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en F CFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	16	172 856 992
Fraude fiscale	-	-
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	-	-
Autres	71	4 737 124 633
Total	87	4 909 981 625

Source : CENTIF-Togo

Annexe 3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	0	0
DOS en cours de traitement	84	4 622,0
Rapports transmis au Procureur*	1	451,6

* Ledit rapport porte sur 4 DOS dont 1 de 2018 et 3 de 2019

Source : CENTIF-Togo

Annexe 4 : Etat des demandes d'information du 2ème trimestre 2019

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	reçues	transmises
Afrique	4	0
Autres pays de l'UEMOA	4	
Afrique de l'Ouest hors UEMOA		
Autres pays d'Afrique		
Europe		
Amérique		1
Asie	1	
Océanie	1	1
TOTAL	6	2

Source : CENTIF-Togo